

Informations de Locronan

Keleier Lokorn

Ville de Locronan
Kêr Lokorn



Mai 2015 ...

Chers administrés, chers amis,

Votre Conseil Municipal, élu en 2014, a voté le premier budget de son mandat, le 8 avril dernier. Le vote du budget est une décision importante puisqu'il engage les actions à mener en une année en fonction des priorités fixées. Il s'agit de faire des choix, surtout dans un contexte financier serré en raison à la fois des décisions antérieures de la collectivité et de la diminution de nombreuses aides de l'État.

Tout d'abord, nous avons décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux considérant, qu'une pause s'imposait après une augmentation de 7,50 % entre 2008 et 2014 (sans tenir compte de l'indexation automatique des bases fixée par l'État).

Par contre, nous avons cru devoir augmenter le tarif des parkings du 15 juin au 15 septembre, en fixant le tarif à 4 euros au lieu de 3 depuis 15 ans, alors que les salaires et les charges augmentaient.

Pourquoi une telle décision? Bien entendu, il ne s'agit pas de vouloir dissuader les visiteurs de venir à Locronan. Il s'agit essentiellement de permettre le financement de l'entretien des sanitaires, de la voirie, et de la remise en état nécessaire des nombreuses places de stationnement que nous pouvons proposer.

L'afflux des visiteurs l'été et désormais lors des fêtes de fin d'année nous impose de mettre en place les conditions indispensables à leur accueil. Nous demanderons aux jeunes qui perçoivent les droits de stationnement d'expliquer, si besoin, aux visiteurs la raison de ce coût qui reste toutefois modéré par rapport au prix perçu dans d'autres sites touristiques ou dans de nombreuses villes. Il convient aussi de rappeler que ce prix n'est perçu qu'une seule fois, quelle que soit le nombre de venues durant la saison touristique. Il est bien entendu que la clientèle des commerces devant récupérer leurs commandes pourront librement rendre visite à leur négoce favori.

Mais, il appartient aussi à chacun d'entre nous, et en premier lieu aux commerçants qui sont en contact avec les touristes, de poursuivre cet effort d'explication. D'avance, je les en remercie.

La saison touristique a démarré, il semble bien que le beau temps et la notoriété de Locronan, grandissante en fonction des initiatives engagées, aient déjà permis de percevoir les prémices d'une bonne saison.

Outre les manifestations qui se déroulent chaque année, la Troménie, les marchés nocturnes, les foires aux antiquités, les concerts de Musique aux Étoiles, les illuminations et le marché de Noël ..., cette année verra se dérouler notamment le 7 juin, une randonnée équestre devant attirer entre 80 et 130 cavaliers, le 11 juin, la venue d'une quinzaine de vieilles voitures : « Morgan », un Marché des Potiers le 27 et 28 juin, et du 1^{er} juillet au 15 septembre une exposition exceptionnelle des faïences « Porquier Beau », au Musée.

Chacun de nous doit être persuadé que la fréquentation touristique permet à Locronan de rester un village bien vivant toute l'année. Beaucoup de communes nous envient! Nous avons le devoir de poursuivre nos efforts dans ce sens, dans l'intérêt de tous.

Je redis à chacune et à chacun de vous mes sentiments cordialement dévoués.

Tud Lokorn, Mignoned kaezh,

Ho Kuzul-kêr, bet dilennet e 2014, en deus votet budjed kentañ e respet d'an 8 a viz Ebrel tremenet. Un diviz a bouez eo votiñ ar budjed dre ma rakweler evel-se an oberoù da gas da benn e-pad ar bloaz. Un diviz diaes eo ivez rak ret eo ober dibaboù, ha kement-se pa vez berr a-walc'h an arc'hant ganeomp, abalamour d'an divizoù a oa bet kemeret a-raok gant ar gumun hag abalamour da zigresk skoazeloù a-leizh, re ar Stad dreist-holl.

Divizet hon eus, da gentañ-penn, chom hep kreskiñ an telloù lec'hel, rak soñjal a reomp e oa ret ober un ehan goude ma oant bet kresket eu 7,50 % etre 2008 ha 2013.

Mat hon eus kavet, er c'hontrol, kreskiñ prizioù ar parklec'hioù etre ar 15 a viz Mezheven hag ar 15 a viz Gwengolo, ha lakaet hon eus ar priz e 4 euro e-lec'h 3 euro evel ma oa abaoe 15 vloaz zo, pa veze kresk gant ar goproù hag ar c'hargoù.

Perak ur seurt diviz ? N'eus ket anv, evel-just, da zibennadiñ an dud a zont da welet Lokorn. C'hoant hon eus, dreist-holl, da arc'hantaouiñ kempenn ar privezioù, an hentoù, ha da ratreañ, ezhomm zo, ar plasoù parkañ a c'hallomp kinnig.

Gant an niver bras a weladennerien a zeu e-pad an hañv hag e-pad ar gouelioù dibenn-bloaz e vezomp rediet da lakaat an doareoù a zere evit degemer anezho. Goulenn a raimp digant ar re yaouank, a zastum ar gwirioù parkañ, displegañ d'ar weladennerien, ma vez ezhomm, perak o devez da baeañ ar priz-se, ur priz hag a chom izel, koulskoude, e-keñver ar prizioù a vez paeet e lec'hiadoù touristel hag e kalz kêrioù. Dav eo degas soñj ivez ne vez paeet ar priz-se nemet ur wech, ne vern pet gwech e teu an dud e-pad ar c'houlzad touristel. Gallout a raio, evel-just, ar pratikoù o do da adaptout o urzhiadoù mont d'ar stalioù en un doare distrob.

Met ret eo da bep hini ac'hanomp ivez, ha da gentañ-penn d'ar genwerzherien o devez darempred gant an douristed, kenderc'hel da displegañ an dra-se dezho. Trugarekaat a ran an holl en a-raok.

Krog eo ar c'houlzad touristel ha gant an amzer vray ha gant brud Lokorn hag a zo o kreskiñ, da-heul ar pezh a zo bet graet, e c'hallomp santout dija, war a seblant, e vo mat an traoù e-pad ar c'houlzad-se.

Ouzhpenn an abadennoù a vez aozet bep bloaz, an Droveni, ar marc'hadou diouzh an noz, foarioù ar c'hozhigelloù, ar sonadegoù kinniget gant « Sonerezh dindan ar stered », sklêrijennadeg ha marc'had Nedeleg..., e vo aozet er bloaz-mañ, d'ar 7 a viz Mezheven, ur varc'hekadenn a zlefe dedennañ etre 80 ha 130 den, d'an 11 a viz Mezheven e teuo ur pemzek karr kozh bennak : « Morgan », ur Marc'had Poderien a vo aozet d'ar 27 ha d'an 28 a viz Mezheven, hag eus ar 1^{añ} a viz Gouere d'ar 15 a viz Gwengolo e vo aozet un diskouezadeg dibar gant ar feilhañsoù « Porquier Beau », er Mirdi.

Bezomp sur, pep hini ac'hanomp, e c'hall Lokorn, darempredet stank gant an douristed, bezañ bepred ur gêr bev-birvidik a-hed ar bloaz. Kumunioù a-leizh o deus avi ouzhimp ! Dleout a reomp kenderc'hel gant hor strivoù war an tu-se, evit mad an holl.

Gant ma gwellañ gourc'hemenoù deoc'h-holl.

Antoine Gabriele

RECRUTEMENT D'UN AGENT AUX SERVICES TECHNIQUES

Autorisation à l'unanimité du conseil municipal pour le recrutement d'un agent au service technique sur le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe stagiaire, à compter du 1^{er} mai 2015, à temps complet suite à plusieurs CDD de ce dernier.

TARIFS MARCHÉ DE NOËL

Fixation du tarif de location des chalets de Noël: Le chalet actuellement à 650 € passe à 850 €. Accord à l'unanimité.

TARIFS MARCHÉS AUX ÉTOILES

Fixation des tarifs suivants concernant les droits de place des marchés aux étoiles (Accord à l'unanimité) :

- Pour les exposants participant à tous les marchés : 20€ / les 3 mètres linéaires / marché.
- Pour les exposants ne participant pas à tous les marchés : 30 € / les 3 mètres linéaires / marché.

TARIFS PARKING

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la régie des parkings payants a été instituée en juin 1990. Cette régie fonctionne du 15 juin au 15 septembre. Le tarif actuel par véhicule est de 3 € (tarif inchangé depuis le passage à l'euro en 2002). Le maire propose d'augmenter le tarif à **4€ (toujours gratuit pour les illuminations et le marché de Noël)** ; soit 3,33 € HT, la commune reversant la TVA de 20%.

Cette augmentation permettra notamment d'améliorer l'état des parkings qui n'ont pas fait l'objet de travaux ces dernières années et donc d'offrir un accueil de qualité aux visiteurs. Pour rappel, la commune de Locronan accueille en saison, d'avril à fin septembre, entre 400 et 500 000 visiteurs et 100 000 de plus depuis Noël 2014. Ce caractère touristique engendre des dépenses importantes (parkings, sanitaires...). Le budget étant limité, la commune est dans l'obligation aujourd'hui de trouver des recettes supplémentaires. Accord à l'unanimité.

TARIFS DES LOTS DU CLOS DU NÉVET

Le tarif passe uniformément à 67 € TTC/m². Une prime de 2 500 € sera donnée aux primo-accédants. Accord à l'unanimité.

FONDS DE CONCOURS ILLUMINATIONS

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le fonds de concours de 20 000 € de Quimper Communauté qui sera inscrit en recettes de fonctionnement au budget 2015.

PLAN D'AMÉNAGEMENT PATRIMONIAL

Outil adapté à chaque Petite Cité de Caractère®, le Plan d'Aménagement Patrimonial doit se concevoir comme un projet d'ensemble, qualitatif et prioritaire, permettant de contractualiser avec le Conseil Régional de Bretagne l'accompagnement financier relatif aux investissements esthétiques et de mise en valeur au titre des villes Petites Cités de Caractère de Bretagne®. Les trois axes de travail retenus pour les trois ans à venir (2015/2017) sont :

- Axe 1 : Aménagement et mise en valeur de l'espace public
- Axe 2 : Amélioration du bâti privé et public
- Axe 3 : Restauration qualitative des devantures commerciales et enseignes

Le conseil municipal valide à l'unanimité le Plan d'Aménagement Patrimonial présenté qui permettra d'obtenir des aides financières de la Région.

SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Le conseil municipal accorde une aide de 30 € par enfant à hauteur de la participation demandée aux familles soit la somme 570.00 €.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉFECTION DE LA FAÇADE MUSÉE

Une consultation a été lancée concernant la réfection de la façade Est du Musée. Plusieurs entreprises y ont répondu.

C'est l'entreprise Tréanton, de Plomodiern, qui remporte le marché pour un montant de 16 452.50 € HT

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subventions auprès de l'association Petites Cités de Caractère® et du Conseil Général pour ces travaux, et à signer toutes les pièces s'y affèrent. Les dépenses seront inscrites au budget 2015.

ACCESSIBILITÉ DE L'ÉGLISE

L'association du Jeu Scénique avait prévu de reverser une partie de son excédent comptable pour financer des travaux d'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Le Président de l'association a informé par courrier en date du 2 avril 2015, qu'elle versera la somme de 14 300 € dès la réalisation des travaux. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce don.

TAUX D'IMPOSITION 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les taux d'imposition 2015 de la façon suivante, sans augmentation :

Taxe d'habitation : **14,04 %** ; Taxe foncière (bâti) : **17,11 %** ; Taxe foncière (non bâti) : **46,56 %**

SUBVENTION BUDGET ALSH :

Le conseil municipal décide d'allouer la somme de 38 365 € (35 365€ de charges locatives + 3 000€) au budget ALSH 2015.

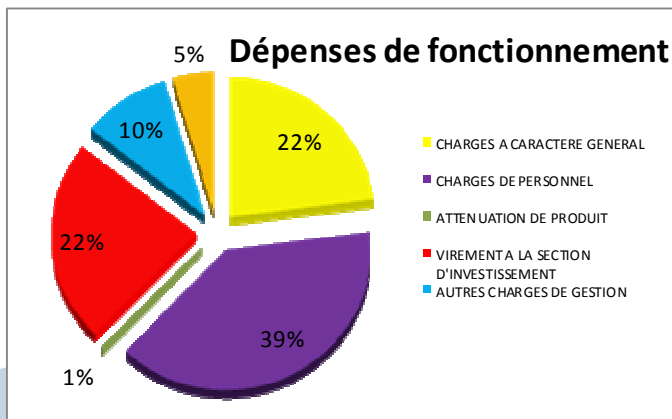
SUBVENTION BUDGET CCAS : Le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 4 000 € au budget CCAS 2015.

RESTAURATION DE L'AUTEL DU ROSAIRE

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour la restauration de l'Autel du Rosaire et à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC (50%) et du Conseil Général (25%).

BUDGET COMMUNE : La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 009 390 €.

Dépenses :



Charges à caractère général : 231 600 € : Ce chapitre comprend : Electricité, combustibles, contrats de maintenance, voies et réseaux (entretien courant), contrats d'assurances, téléphone, fournitures scolaires, fournitures d'entretien...

Charges de personnel : 395 164 € : Titulaires et non titulaires (y compris saisonniers des parkings), cotisations salariales et patronales, Médecine du travail...

Virement à la section d'investissement : 234 261 €

Charges de gestion courante : 99 465 € : Indemnités des élus, cotisations, subvention au CCAS (4 000 €), subvention au budget ALSH et les subventions aux associations.

Charges financières : intérêts des emprunts : 46 000 €

Charges exceptionnelles : 400 €

Recettes :

Atténuation de charges : 51 000 € : Ce chapitre correspond aux sommes reçues en remboursement des salaires de l'ALSH ainsi que des arrêts maladie (au-delà de 3 jours pour les salariés relevant du Régime général et au-delà de 20 jours pour les agents CNRACL sauf Accident de travail où pas de franchise).

Produits de services : 86 765 € : Produits des photocopies, concessions du cimetière, Redevance d'occupation du Domaine Public (terrasses, France Télécom), recettes des spectacles, recettes du musée, cantine et garderie, remboursement ALSH).

Impôts et taxes : 631 965 € : Contributions directes (359 085 €), attribution de compensation Quimper Communauté (44 282 €), Dotation de solidarité communautaire (20 498 €), droits de place (marchés aux étoiles, marché de Noël, brocantes), droits de stationnement (171 800 €) avec augmentation du tarif à 4€, taxe additionnelle aux droits de mutation (20 000 €).

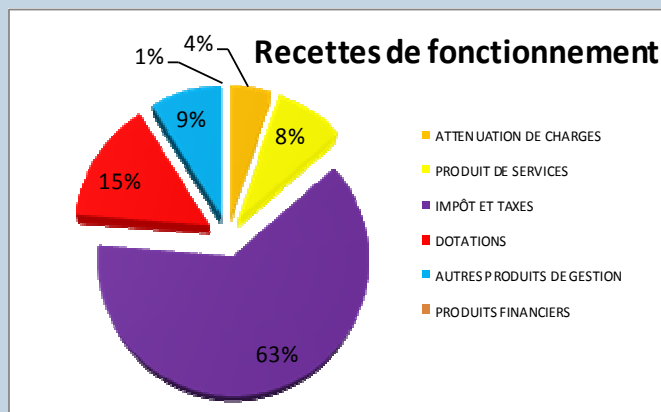
Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations : 149 650 € : Dotation globale de Fonctionnement (80 796 € soit une baisse de 19 013 € par rapport à 2014), Dotation de solidarité rurale (12 228 €), Compensation exonération taxes foncières (16 626 €), Remboursement charges Office du tourisme (6116 €), Fonds de concours SIVU par Qper CO, Fonds de concours Qper Co Illuminations (20 000 €)...

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 90 000 € : Location de salles, de terrains, loyer du camping et vente du terrain de camping.

INVESTISSEMENT :

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 633 187.11 €. Voici les principaux investissements prévus au budget 2015 : Capital des emprunts (288 123 € dont 200 000 € de remboursement du crédit relais TVA de l'école), Panneaux de rue + numérotation : 6 000 €, réparation de la borne camping-car : 2 000 €, réfection de l'ensemble des parkings, travaux de voirie : 55 800, travaux de réaménagement de la maison des associations : 7 000 €, mise en place d'une alarme à la mairie : 2 500 €, réfection de la façade Est du musée : 19 743 €, réparation de l'horloge de l'église : 2 600 €, Rampe d'accessibilité à l'église : 17 500 €, éclairage public : 15 000 €.

Les recettes d'investissement prévues pour 2015 : 15 472 € de SDI (Conseil Général 29), 183 987.38 € de Fonds de compensation de la TVA (sur investissements 2013), 5 400 € de subvention sur les restaurations de l'église (Paroisse), 14 300 € de participation Jeu scénique, 3 200 € de subventions des Petites Cités de Caractère pour le crépis du musée, 2 555 € d'aides à la voirie communale du CG29, 151 098.73 € d'excédent de fonctionnement capitalisé. Le reste des recettes provient du virement de la section de fonctionnement.



La semaine dernière, à Locronan ● ● ●



Sous une pluie torrentielle, l'arbre de mai est arrivé sur la place de l'église porté par deux chevaux de Jean-Jacques SÉITÉ et accompagné par six cavaliers. L'arbre sera coupé le vendredi 26 juin à partir de 17h30 et brûlé lors du feu de la Saint Jean.

Urbanisme

Enseignes :

Avant de vous lancer dans des modifications de façades ou des travaux, d'installer ou de modifier des enseignes existantes, pensez à solliciter une autorisation. Une charte a été mise en place afin d'harmoniser commerces et enseignes au paysage urbain environnant.

Cette charte a pour but de renforcer le dynamisme commercial et touristique du centre-ville, tout en le mettant en valeur, pour ainsi harmoniser commerces, espace public et environnement. Elle ne s'applique qu'aux nouvelles enseignes ou à celles qui sont renouvelées. Formulaire et renseignements en mairie.



LE CLOS DU NEVET TERRAINS VIABILISÉS LIBRE DE CONSTRUCTEURS

De 322 m² à 701 m² **67€ / m²**



Hors du Périmètre Classé - Vue sur la Baie de Douamenez
A proximité des Services (école, poste, commerces...)
Prime de 2 500 euros aux primo-accédants



02.98.51.80.80 mairiedelocronan@wanadoo.fr

Numérotation des maisons

Les personnes résidant à l'extérieur du bourg ont reçu récemment un courrier de la Mairie les informant du numéro attribué à leur habitation.



La décision de procéder à la numérotation des maisons est destinée à permettre aux services de secours et d'urgence de localiser rapidement les lieux où ils doivent intervenir.

Le principe de la numérotation qui a été retenu est celui de la « numérotation métrique ».

C'est ce qui explique le chiffre parfois inattendu qui a été communiqué : le numéro attribué à une habitation correspond à la distance de cette habitation par rapport au point de départ de la rue ou de la route concernée.

Ainsi par exemple, le chiffre attribué à une habitation de la route du bois de Névet correspond à la distance comprise entre cette habitation et le point de départ de la route (à Gorrequer).

Les plaques des rues et routes en bilingue seront posées prochainement. Les numéros des habitations seront fournis ultérieurement.

Relais Assistantes Maternelles :

Des activités sont proposées pour les enfants et les assistantes maternelles de Locronan, à la garderie périscolaire de Plogonnec à 9h30 et à 10h30. Voici le programme des mois de mai et juin :

- ◆ vendredi 15 Mai : jeux libres
- ◆ vendredi 29 mai: éveil musical
- ◆ vendredi 5 juin : jeux libres
- ◆ jeudi 11 juin: éveil musical
- ◆ Vendredi 19 juin: éveil musical

Des accueils sur RDV sont également possible pour les parents-employeurs ou futurs employeurs d'assistantes maternelles ou pour les assistantes maternelles à la mairie de Locronan le jeudi 21 mai de 14h à 17h et le jeudi 11 juin: 14h à 17h.

Contact Yvonne BEUZE ou Yannick COLLOCH au 02 98 98 38 42 (ne pas hésiter à laisser un message) ou yvonne.beuze@caffinistere.cnafmail.fr (pour prendre un RDV ou pour autre renseignement)



ALSH :

Permanence d'inscriptions pour l'été 2015 : **Samedi 6 juin de 9h30 à 12h30** à l'ALSH, rue Saint Maurice

(aucune inscription ne sera prise en compte avant cette date).

Vous pouvez déjà préparer le dossier d'inscription en téléchargeant le dossier 2015-2016 sur le site Internet de la mairie (valable du 1 juillet 2015 au 31 août 2016).

Nouveauté ! Cette année vous ne devez remplir qu'un seul dossier pour l'ALSH, les TAP et la garderie périscolaire de l'école Anne de Bretagne.

Vie locale



LA POSTE :

C'était une de nos promesses électorales : Le bureau de Poste de Locronan sera, au plus tard le 30 juin 2015, **ouvert tous les jours, du lundi au samedi de 10h00 à 12h00**. A force de discussions et de négociations, nous sommes arrivés à revenir à une ouverture le samedi matin...

Le label « Villes et Villages fleuris »

La commune de Locronan se prépare à déposer sa candidature au concours des « Villes et Villages Fleuris ».

Nous pensons, en effet, qu'il est justifié que Locronan qui dispose déjà de plusieurs labels : Petites cités de caractère, Plus Beaux Villages de France, Station classée de Tourisme... se présente également à ce concours. Les actions de fleurissement et d'embellissement de notre cadre de vie ne peuvent, en effet, que renforcer l'attractivité de notre commune tant auprès de la population locale que de nos visiteurs.

La commune procèdera à la mise en valeur de certains endroits publics, comme elle a déjà commencé à le faire, par exemple devant la Mairie et l'office de Tourisme ou à proximité de l'église.

Naturellement, tous les particuliers, les commerçants... sont invités à agir de même en améliorant le cadre de vie qui dépend de leur responsabilité. C'est dans ces conditions que le Concours des Maisons Fleuries pourra être organisé au niveau communal dès l'année prochaine.



Divagation des chiens

Il paraît utile de rappeler que la divagation des chiens est interdite. Il s'agit d'une question de respect des autres. De même, comment ne pas rappeler que le cimetière n'est pas un lieu de promenade pour les chiens même tenus en laisse !

Agenda ● ● ●

◆ **Samedi 9 mai, 20h30.** Espace Ti Lokorn, Participation libre. **Concert par l'Ensemble des musiciens de l'Orchestre BACH :** Ce projet est né de l'initiative d'Eric Lavarec, professeur de violon et chef d'orchestre et de Sylvie Courtis, professeur de violoncelle, tous deux enseignants à l'école municipale de musique de Douarnenez. Le projet rassemble des élèves des écoles de musique de Douarnenez, Landivisiau, Châteaulin, Brest et Quimper autour d'un thème et d'un compositeur choisi, la musique baroque et Jean-Sébastien Bach.



◆ **Lundi 25 mai, Départ à 10h30 à l'entrée du bois (côté Locronan),** gratuit : **Balade découverte du Bois du Névet.** Découverte du bois sous tous ses aspects: flore, faune, entretien, gestion, histoire... animée par Stéphane Marc, garde ONF, sur une boucle d'environ 4 Km. Pique-nique sur place pour ceux qui le souhaitent (apporter son panier!) Ouvert à tous. Nombre de places limitées. **Réservation obligatoire** au 06 65 05 23 66.



◆ **Samedi 6 juin, 20h30 :** Espace Ti Lokorn, 7/12 €. **Pandit Narendra Mishra de Bénarès** et son sitar venant de la célèbre ville sainte Bénarès, sera accompagné par Nabankur Bhattacharye au tabla et Gabriel Ion au violon. La découverte de ces trois instruments majeurs de la musique traditionnelle indienne vous assurera un délicieux dépaysement. Organisé par Les Trésors de l'Inde.

◆ **Dimanche 7 juin, Course d'endurance équestre (80 à 130 chevaux),** Baptêmes poneys de 13h30 à 17h, vide sellerie de 10h à 17h... Entrée gratuite.

◆ **Samedi 13 juin : Fête de Ti Ar Sonj, Tournoi amical de pétanque :** Ouvert à tous (il y aura des jeux pour les enfants) sur le parking de Gorrequer. Inscriptions (gratuites) sur place à partir de 14h : Apporter ses boules.



◆ **Du 1er juillet au 15 septembre 2015,** Musée municipal de Locronan, Entrée 3 €, **Exposition de faïence Porquier Beau.** C'est en 1872 que la manufacture Porquier confie sa direction artistique à Alfred Beau, un artiste d'origine morlaisienne qui était alors conservateur du musée de Quimper. Sous la marque Porquier-Beau (PB), ces ateliers vont produire jusque vers 1900 des pièces qui vont mener la faïence bretonne régionaliste à un sommet de qualité. Plats, assiettes, vases, jardinières..., deviennent de véritables petits tableaux où le premier décor simpliste "à la bretonne" est remplacé par des scènes vivantes et colorées : baptêmes, sorties de noce, scènes de taverne, jeux d'enfants, illustrations de légendes...

Informations pratiques ● ● ●

Le maire Antoine GABRIELE et les adjoints vous reçoivent sur rendez vous :

Antoine GABRIELE, maire : **le mardi matin, mercredi matin et samedi matin.**

Jacqueline LE GAC : Tourisme, Commerce, Information et communication, Enseignes et façades : **samedi matin.**

Eliane BRELIVET : Finances, juridique, économie : **samedi matin.**

Thierry CAUBET : Travaux, Bâtiment, Voirie, Environnement, et urbanisme : **vendredi après-midi et samedi matin.**

Ronan AN HENAFF : Culture, Animations et relations avec les associations, Langue et identité bretonne, Enfance : **Indisponible pour le moment.**

mairiedelocronan@wanadoo.fr www.villedelocronan.fr
Tel : 02.98.51.80.80 Fax : 02.98.51.81.20

ALSH : Maïan PERROS : 02.98.51.80.75.
et ou : anim-culture@villedelocronan.fr

Horaires d'ouverture de la mairie						
	L	M	M	J	V	S
Matin	9h à 12h					
Après-midi	14 à 17 h	x	14 h à 17h	x		

Office du tourisme : www.locronan-tourisme.com
Courriel : office.tourisme.locronan@orange.fr tél : 02.98.91.70.14.

Bibliothèque : mercredi de 17h à 19h et le samedi de 14h à 15h30

Ti ar Soñj : 02.98.91.73.97. www.tiarsonj.fr
Email : tiarsonj@gmail.com

Musiques aux Étoiles : www.cilt-locronan.fr
Email : musiquesauxetoiles.locronan@orange.fr

A.D.M.R. Plogonnet : du lundi au vendredi de 9 à 12h, de 14 à 16h.
02.98.91.84.96.

Déchèteries : Quimper Nord, lundi, mercredi, vendredi et samedi :
9 h à 12 h 14 h à 18 h ; mardi et jeudi 14 h-18 h.
Guengat du lundi au vendredi 14 h-18 h, samedi 9 h-12 h, 14h-8h



Benne à carton au stade municipal depuis le 1er mai

Cabinet infirmier : 02.98.91.73.53

Urgences médicales : 15

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

Taxi : Allo Taxi Lokorn : 06.82.82.56.56

Horaires de la Poste : du lundi au vendredi de 9h15 à 12h (sauf le mardi ouverture à 9h45)